

Sylvestre NTIBANTUNGANYA

PRÉSENTATION DU LIVRE :

**« Histoire d'un génocide occulté :
LE GÉNOCIDE DES BAHUTU
DU BURUNDI DE 1972-1973 »**

Éditions SIGUMUGANI, 2025, 696 p

Institut Egmont

Bruxelles

24 juin 2026, 14h00-16h00

INTRODUCTION :

UN LIVRE POUR LA RÉCONCILIATION

1. Le 29 avril 2026, il y avait 54 ans que débutaient des «événements» à travers lesquels le Burundi a vécu la plus grave catastrophe de son histoire. Jusqu'aujourd'hui, les présentations et analyses autour de cet épisode douloureux de la vie nationale ont toujours de la peine à s'harmoniser sur des faits, pourtant têtus, qui ne peuvent être qualifiés autrement que de « **GÉNOCIDE DES BAHUTU DU BURUNDI** », commis par l'État du Burundi. Mais également, des Baganwa, des Batutsi et des Batwa ont été victimes de crimes contre l'humanité commis à leur endroit, soit par les «bandes armées», soit par l'État du Burundi lui-même, soit, des fois, les deux à la fois.
2. À l'époque où ces «événements» se passaient, j'étais un jeune adolescent. Je fréquentais un petit séminaire, le tout premier du pays : le Séminaire de Mugera. Il est situé tout près d'un des multiples sites où l'État du Burundi, à travers ses forces armées, massacrait des citoyens burundais d'origine ethnique hutue. Le 18 juin 1972, j'ai eu l'occasion de visiter un de ces sites où le drame s'était joué. J'en ai gardé un souvenir douloureux qui, après, a été malheureusement aggravé par ce que j'ai pu savoir sur l'ampleur des arrestations et la conduite au «chemin de non-retour» de personnalités burundaises que j'avais connues dans mon enfance : mes maîtres à l'école primaire, des responsables administratifs de ma commune, un prêtre et le secrétaire de la paroisse où j'avais été baptisé, des notables -dont des membres de ma famille-, et, surtout, un prêtre qui avait été mon recteur au Petit Séminaire de Mugera au cours de l'année scolaire 1969-1970.
3. Par rapport aux « événements de 1972-1973 », ce prêtre, l'Abbé Michel Kayoya, s'est caractérisé par un comportement très digne et réconfortant. Alors qu'il était conduit vers la fosse commune où il allait être exécuté et jeté, il ne cessait d'appeler ses compagnons d'infortune à «pardoner leurs bourreaux». Il savait que, dans quelques minutes, ces derniers allaient mettre gratuitement et violement fin à leur vie, uniquement du fait de leur appartenance à la «communauté ethnique» des Bahutu.
4. Aujourd'hui, les paroles prononcées par l'Abbé Michel Kayoya doivent être comprises comme un appel au peuple burundais dans ses diversités et aux institutions étatiques pour une sincère et véritable réconciliation nationale. Cette dernière doit être bâtie sur des socles très solides. C'est par la vérité sur les faits, en tenant compte de tous les aspects du drame, sans exclure aucun, que la réconciliation, dont le Burundi a tant besoin, sera atteinte.

I. D'UNE MONARCHIE INTÉGRATIVE À UNE COLONISATION DIVISIONNISTE

5. Depuis plusieurs années, je m'informe et réfléchis sur les faits connus par le Burundi à partir de la fondation du royaume jusqu'à la fin des années 1960 qui peuvent avoir conduit au **Génocide des Bahutu de 1972-1973**. Je pars d'un constat : les «événements de 1972-1973» au Burundi sont l'aboutissement d'un processus qui remonte loin. 1972 ne peut pas être compris sans relater ce qui s'est passé depuis les années 1950, elles-mêmes difficiles à comprendre si on n'interroge pas les décennies qui ont précédé, donc la période coloniale et la pénétration missionnaire. Non plus, 1972 n'est pas la conséquence des seules pratiques coloniales. Il est le fait du système politique qui s'était installé au Burundi après l'assassinat du Prince Louis Rwagasore. Mais, 1972 est aussi la conséquence de certaines pratiques ayant caractérisé la gestion du pays par la dynastie à la tête du Royaume du Burundi depuis sa fondation jusqu'à l'intrusion coloniale. Enfin, 1972 au Burundi ne peut pas être bien compris sans une identification des effets de la «Révolution Sociale» de 1959 au Rwanda. Cela est particulièrement à chercher dans les effets de cette «révolution» sur les consciences des leaders politiques en compétition pour le pouvoir depuis la lutte pour l'indépendance du Burundi. Il faut aussi identifier les implications de réfugiés rwandais [tutsis] dans les contradictions politico-ethniques qui ravageaient alors le Burundi¹.
6. Sur base de ce postulat, «**Histoire d'un génocide occulté : le GÉNOCIDE DES BAHUTU DU BURUNDI DE 1972-1973**» est un livre fait de quatre titres, comprenant chacun deux ou plusieurs chapitres. Ces titres sont précédés d'un prologue dans lequel j'explique ce qui a forgé en moi le besoin de comprendre les «événements de 1972-1973». Ce prologue est suivi d'une excellente préface qui donne une plus-value à mon livre. Elle a été rédigée par le Professeur Yan Bogaert de l'Université de Liège, également membre de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer et membre correspondant de l'Académie Congolaise des Sciences.
7. Quels sont les facteurs ou causes qui ont conduit au **Génocide des Bahutu du Burundi de 1972-1973** ? Une déclaration du Président Michel Micombero en 1972 aide à répondre, tout au moins en partie, à cette question. Il disait que «le colonisateur, pour ses objectifs de domination, s'employa à ressusciter les différences et les solidarités ethniques pour une politique calculée et systématique»². J'en conclus

¹ Sylvestre Ntibantunganya., Histoire d'un génocide occulté : LE GÉNOCIDE DES BAHUTU DU BURUNDI DE 1972-1973 », Éditions Sigumugani, 2025, pp. 33-34

² Interview du Président de la République à un journaliste de l'Agence Zaïre Presse, in République du Burundi, Ministère de l'Information., Livre blanc sur les événements survenus aux mois d'avril et mai 1972, Bujumbura, sd, p.41.

que le passé du Burundi précolonial connaissait déjà des «différences et des solidarités ethniques» qui ont été exacerbées par la colonisation.

A. Une monarchie bâtie sur des clans mais dominée par l'aristocratie des Baganwa

8. En effet, il est établi que le Royaume du Burundi précolonial était bâti et fonctionnait autour de clans dont certains avaient des rôles particuliers dans l'organisation et le fonctionnement de la Monarchie. Les récits convergent que le premier Roi du Burundi ressortait d'un clan classé parmi les clans hutus. Dans la suite, le Roi fondateur du Royaume du Burundi aurait fait le choix que les épouses des Rois proviendront exclusivement de sept clans tutsis³. Lazare Ndayongeje, un doctorant de 1985-1986, a qualifié cela de «discrimination défavorable à la communauté ethnique des Bahutu» du fait qu'aucun clan hutu ne fut «élu» parmi ceux au sein desquels les Rois devaient choisir leurs épouses. Le fait est à retenir car, dans la suite, c'est de ces mariages qu'est née l'aristocratie des Baganwa qui détenait le pouvoir au Burundi.
9. Charles Baranyanka, un analyste burundais, issu de cette «aristocratie des Baganwa», souligne que «la règle d'or constante de la royauté murundi est de ne jamais se considérer comme appartenant à aucun des clans dont elle est plutôt suzeraine et protectrice»⁴. Le Roi doit se comporter «en leader unificateur, ne se considérant et ne se comportant ni comme mututsi, ni comme muhutu. Le Mwami n'a pas non plus de clan. De même, les membres de l'aristocratie des Baganwa doivent se comporter comme des éléments unificateurs des Bahutu et des Batutsi»⁵

B. Une responsabilité de la colonisation : l'exacerbation des contradictions ethniques dans la vie sociale et politique du Burundi

10. C'est pour la domination du Burundi que colonisateurs et missionnaires ont choisi d'organiser leurs actions en s'appuyant uniquement sur les Baganwa et les Batutsi qui dominaient dans les structures de l'État trouvé sur place. Partant de ce qu'ils considéraient comme des «caractéristiques mentales», les colonisateurs allemands trouvaient les Batwa, les Bahutu et les Batutsi «différents les uns des autres». Ils ont jugé que les Batutsi étaient «plus intelligents» et «plus organisateurs» que les Bahutu et les Batwa. Ils ont en conséquence décidé de «soutenir l'autorité des grands, de telle manière que ceux-ci se convainquent de ce que leur statut et celui de leurs partisans dépend de leur attachement à la cause allemande». Cette pratique a été retrouvée chez les missionnaires qui croyaient qu'en s'investissant au prime abord dans la conversion des «grands chefs», la plèbe suivrait automatiquement.

³ [Abanyakarama](#), Abenengwe, Abasapfu, Abahondogo, Abashoka, Abanyagisaka et Abakundo.

⁴ Charles Baranyanka, *Le Burundi face à la croix et à la bannière*, op.cit., p.71

⁵ Charles Baranyanka, op.cit, p.72

11. Quand, en 1916, les colonisateurs allemands ont été remplacés par les Belges, ces derniers ont reconduit la stratégie allemande de s'appuyer sur des collaborateurs issus de la «communauté ethnique» des Batutsi pour dominer le Burundi. Pierre Ryckmans, Résident de l'Urundi de 1917 à 1928, continuait à organiser l'administration sur base du postulat selon lequel «les Batutsi étaient destinés à régner»⁶ ! Pour lui, la «seule prestance» des Batutsi «leur assure déjà, sur les races inférieures»⁷ qui les entourent, un prestige considérable, leurs qualités - et même leurs défauts- les rehaussent encore. Ils sont d'une extrême finesse, jugeant les hommes avec une infaillible sûreté, se mouvant dans l'intrigue comme dans leur élément naturel. Fiers avec cela, distants, maîtres d'eux-mêmes, se laissant rarement aveugler par la colère, écartant toute familiarité, insensibles à la pitié et d'une conscience que les scrupules ne tourmentent jamais, rien d'étonnant que les braves Bahutu, moins malins, plus simples, plus spontanés, plus confiants, se soient laissés asservir sans jamais exprimer un geste de révolte»⁸ !
12. Pourtant, des faits qui prévalaient à cette époque démontraient l'attachement de personnalités issues de la «communauté ethnique» des Bahutu à la dignité des Barundi et à la Monarchie. Lors des opérations allemandes pour mettre à genoux le Roi du Burundi en 1903, c'est un «sauveur de la nation» -un « umutabazi » en kirundi-, issu d'un clan hutu, qui se sacrifia pour sauver le Mwami du Burundi, Mwezi Gisabo, alors cerné par les militaires allemands. Installés, les Allemands ont mis en place une politique coloniale qui a gravement déstructuré la société burundaise et affaibli la Monarchie. Au cours des premières années du Mandat belge (1916/1919-1945), les résistances contre les pratiques coloniales ont connu parmi leurs inspirateurs et animateurs des personnalités comme Runyota-Kanyarufunzo et Inamujandi également issus de clans hutus.
13. De 1929 à 1933, le Mandat belge a opéré une «réforme administrative» qui s'est conclue par l'élimination totale, en 1945, des rares Bahutu dans les structures de l'administration. Toutefois, des Bahutu continuaient à fréquenter les écoles créées pour former une élite burundaise, même si, là aussi, ils étaient très minoritaires par rapport aux Baganwa et aux Batutsi.

⁶ Pierre Ryckmans., Grands Lacs, 1936, pp. 277-280, cité par JP Chrétien., «Une révolte au Burundi en 1934», in Annales, Économies, Sociétés, Civilisations, A. Colin, n°6, novembre-décembre 1970, p. 1705

⁷ Par «races inférieures», il faut comprendre les «communautés ethniques» des Bahutu et des Batwa.

⁸ Pierre Ryckmans., Grands Lacs, 1936, pp. 277-280, cité par JP Chrétien., «Une révolte au Burundi en 1934», in Annales, Économies, Sociétés, Civilisations, A. Colin, n°6, novembre-décembre 1970, p. 1705

14. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, autant au niveau du système colonial lui-même que de l'Église catholique, une volonté de changement de la stratégie s'est manifestée. De plus en plus, l'on parlait du devoir de promouvoir ceux qui étaient qualifiés de «deshérités hutus». Toutefois, les partis politiques qui naissaient vers la fin des années 1950 étaient à très large majorité pensés et animés par des personnalités largement issues de l'aristocratie des Baganwa.

C. Une incrustation du virus ethnique dans la vie politique au Burundi suite à la «Révolution sociale» de 1959 au Rwanda

15. À cette époque, le Rwanda connaissait déjà des remous politico-ethniques. En novembre 1959, une «révolution sociale», en fait le renversement de la monarchie dominée par les Tutsis, a eu lieu. Dans la suite, une proclamation de la République, à la tête de laquelle avait émergé des Bahutu, a été faite en 1961.
16. Ces changements au Rwanda ont produit des effets très négatifs sur le Burundi. Des centaines de milliers de Batutsi rwandais se sont réfugiés dans les pays voisins, dont le Burundi. Dans la suite, parmi les leaders politiques hutus, il y en a eu, certes très minoritaires et sans envergure au niveau national, qui ont pensé à une «révolution» à la rwandaise au Burundi. De l'autre côté, chez les leaders politiques tutsis, la peur que ce qui se passait au Rwanda pouvait être exporté au Burundi a conduit certains d'entre eux à penser à s'en «protéger» en mettant en place et en conduisant des actions pour bloquer l'émergence de cadres bahutu dans la vie politique et institutionnelle burundaise.

D. Assassinat du Prince Louis Rwagasore et exécution de leaders hutus engagés autour de lui pour l'unité des Burundi

17. À l'époque, une personnalité s'imposait au sein des leaders engagés pour le recouvrement de la souveraineté du Burundi, le Prince Louis Rwagasore. Ce dernier préconisait que le problème ethnique trouve une solution à travers et grâce à la démocratie. Pour lui, les premiers qui devaient comprendre cette nécessité et la voie proposée pour la réaliser étaient la dynastie régnante à la tête de laquelle se trouvait le Roi Mwambutsa (IV) Bangiricenge. Mais le Prince Louis Rwagasore ne ratait jamais l'occasion pour rappeler ses responsabilités à la Belgique qui voulait «faire supporter par les autorités coutumières les conséquences de nombreuses erreurs commises et qui se sont accumulées durant près d'un demi-siècle»⁹. Plus tard, le Prince Louis Rwagasore a précisé la voie qu'il entendait emprunter pour résoudre le «problème hutu-tutsi». Il proclamait avec conviction et fermeté que «tous les citoyens de ce pays doivent avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs. C'est pourquoi [...] il faut avant tout respecter l'ordre établi, l'améliorer bien sûr. Il faut garder l'autorité réelle existante, la seule garantie pour notre

⁹ Ibidem

avenir à tous»¹⁰ afin «que le peuple, les petits Hutu ou Tutsi sans force et sans défense puisse trouver une justice prompte et équitable»¹¹. Pour le Prince Louis Rwagasore, le Burundi avait besoin de lois destinées à combattre l'injustice «qu'elle vienne des princes, des Européens, ou de n'importe où ailleurs»¹² afin que «le Muhutu progresse, que le Mututsi progresse, que chaque Burundais soit heureux»¹³. La position du Prince Louis Rwagasore était claire et sans équivoque. Pour lui, «il n'y a pas un Burundais qui a été créé pour rester en arrière ou bien pour exploiter les autres»¹⁴.

18. Le 13 octobre 1961, soit 9 mois avant le recouvrement de la souveraineté du Burundi, le Prince Louis Rwagasore a été assassiné. Le débat est loin d'être clos sur les responsabilités de la puissance tutélaire, la Belgique, dans ce crime. Cet assassinat a constitué la première étape dans l'émergence et l'affirmation dans la vie politique et institutionnelle burundaise de stratégies politico-ethniques basées sur l'exclusion. C'est à partir de cette année qu'on a vu émerger, s'organiser et s'imposer des personnalités politiques porteuses de ces stratégies qui ont conduit aux catastrophes que le Burundi a connues au cours des années qui ont suivi. Cela s'est fait à travers des assassinats et des blocages de leaders politiques et militaires issus de la «communauté ethnique» des Bahutu dans leur ascension politique et sociale. Il y a eu d'abord l'assassinat du Premier ministre Pierre Ngendandumwe le 15 janvier 1965. Ont suivi les exécutions du président et du vice-président de l'Assemblée nationale, Bucumi Émile et Paul Mirerekano, ainsi que du président du Sénat Joseph Bamina, en octobre et décembre 1965 sous le couvert de la «répression» de la tentative de coup d'État du 18 octobre 1965. Un trio a été très actif et très engagé dans cette voie. Il était composé du capitaine Michel Micombero, alors commandant de la jeune armée burundaise, Jean Ntiruhwama, le stratège redouté et Artémon Simbananiye, l'idéologue, le juriste et le diplomate. La mort de Jean Ntiruhwama en 1971 a laissé actifs sur cette scène le capitaine Michel Micombero et Artémon Simbananiye qui avaient autour d'eux le Major Albert Shibura, André Yanda, le lieutenant-colonel Thomas Ndabemeye, le capitaine Jean-Baptiste Bagaza....

19. Ce sont ces personnalités qui géraient au premier plan l'État du Burundi lors des «événements de 1972-1973». Le Burundi a connu pendant cette période des crimes très graves à travers le Génocide des Bahutu et les crimes contre l'humanité dont des Baganwa, des Batutsi et des Batwa ont été également victimes.

¹⁰ Exposé du Prince Louis Rwagasore à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burundi (CCIB), Usumbura, jeudi 25 août 1960, in Christine Deslaurier, Paroles et écrits de Louis Rwagasore, leader de l'indépendance du Burundi, Éditions IWACU-Karthala, Bujumbura-Paris 2012, p. 171 et 173

¹¹ Ibidem

¹² Ibidem

¹³ Ibidem

¹⁴ Ibidem

II. UN GÉNOCIDE DES BAHUTU ET DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ DONT DES BAGANWA, DES BATUTSI ET DES BATWA ONT ÉTÉ VICTIMES

A. Des « bandes armées » marquées par une multitude de controverses

20. Y a-t-il eu une « rébellion hutue » en 1972 ? Oui, cette rébellion a existé. C'est sur son appellation, sa composition et ses relations le Pouvoir en place à Bujumbura qu'il y a eu des controverses.

21. Plutôt que parler de rébellion, dans le livre que je vous présente, j'utilise l'expression « bandes armées ». Elles ont été constatées au sud-est du pays où elles se sont attaquées à des Batutsi mais aussi à des Bahutu qui, en très large majorité, refusaient de les rejoindre dans leur projet. Dans le « livre blanc » publié par le Pouvoir de Michel Micombero en mai 1972, les effectifs communiqués sur ces « bandes armées » étaient de 25 000 hommes. Mais le Président Michel Micombero réduisait très sensiblement le nombre de Barundi au sein de ces « bandes armées ». Il parlait de « **quelques individus à la solde de certaines puissances étrangères** »¹⁵. Vingt-un ans plus tard, les mêmes propos ont été repris par Albert Shibura, une autre personnalité influente dans le Pouvoir de Michel Micombero. En 1993, il a écrit que « **la majorité des rebelles qui ont massacré la population, le long du lac, n'était pas de souche murundi** »¹⁶. Ils étaient « d'origine étrangère ». Pour cet ancien ministre de l'intérieur, « **sauf quelques extrémistes, le peuple murundi agro-pastoral** »¹⁷ n'a pas participé aux tueries, que le livre blanc de 1972 qualifiait de « génocide contre les Batutsi évité de justesse ». Le très gros lot des effectifs des « bandes armées » était ainsi constitué d'anciens rebelles congolais « mulelé » ou « simba » que le Pouvoir de Bujumbura a manipulés pour arriver à son objectif de réduire, faute d'effacer totalement, la présence des Bahutu dans la vie du pays.

22. Y a-t-il des pays qui ont soutenu ces « bandes armées » ? Dans ses interviews, le Président Michel Micombero a déclaré qu'à part le Rwanda, aucun pays voisin ne les soutenu. Par contre, des acteurs politiques et médiatiques belges ont été accusés d'avoir soutenu financièrement et dans leur communication les « bandes armées ». Le cas de la Tanzanie a été complexe. Bien que le Conseil de guerre de 1972 ait affirmé que des membres des « bandes armées » s'étaient formés dans ce pays, la Tanzanie n'a pas été ouvertement accusée par le Pouvoir de Michel Micombero.

¹⁵ République du Burundi, Ministère de l'Information., Livre blanc sur les événements survenus aux mois d'avril et mai 1972, op.cit., p.44

¹⁶ Ibidem

¹⁷ Ibidem

23. A-t-on pu évaluer les victimes faites par les «bandes armées» ? Dans ses communications, le Pouvoir de Michel Micombero a parlé de 50 000 victimes. Mais, des chercheurs qui ont travaillé sur le sujet les ont évaluées entre 800 et 3 000 personnes.

B. Un génocide des Bahutu et non une « répression disproportionnée »

24. Dans sa réaction, le Pouvoir de Michel Micombero a déployé son armée pour combattre les «bandes armées» qui ont été totalement «taillées en pièces», en moins d'une semaine.
25. Simultanément, le même Pouvoir s'est adonné à une chasse aux élites issues de la «communauté ethnique» des Bahutu. Le Président Michel Micombero n'a jamais parlé de l'ampleur effarante des arrestations, des exécutions et de l'enterrement des personnes massacrées dans des fosses communes. Le Pouvoir et ses soutiens ont parlé de «répression» ; les plus scrupuleux concédant qu'il s'est agi d'une «répression disproportionnée».
26. Aujourd'hui, le doute, la négation et la manipulation ne sont pas permis. Il s'agit d'un génocide dont des cadres politiques et militaires, des agents de l'administration, des commerçants, des enseignants dans les établissements primaires et secondaires, des écoliers, des élèves et des étudiants d'établissements supérieurs, des religieux, notamment au sein de l'Eglise catholique, des notables et même de simples paysans ont été gratuitement arrêtés, exécutés et jetés dans des fosses communes. Des publications ont évalué les victimes à entre 100 000 et 300 000 personnes. En même temps, des biens, notamment des immeubles, des propriétés foncières et des comptes en banque laissés par les personnes massacrées ont été spoliés par l'Etat ou ses barons.

III. UNE ABSENCE DE RÉACTIONS VIGOUREUSES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, DES PAYS VOISINS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

A. L'Eglise catholique du Burundi

27. Elle était comme tétanisée du fait qu'il y avait au sein de sa hiérarchie des évêques qui étaient proches du pouvoir. Toutefois, il y a eu au sein de cette église des ecclésiastiques qui ont qualifié correctement ce qui se passait. Ce qui après a poussé la Conférence des évêques catholiques à nuancer ses positions.

B. Les pays voisins du Burundi

28. le Pouvoir de Michel Micombero a bénéficié d'un soutien de l'Uganda d'Idi Amin Dada, particulièrement lors des opérations de neutralisation du dernier Roi du Burundi, Charles Ndirizeye. Le Pouvoir de Bujumbura a bénéficié également du soutien militaire du Président du Zaïre - l'actuelle République Démocratique du Congo -, le Général Mobutu

Sese Seko. Ce dernier avait un intérêt : la neutralisation définitive des membres des rébellions surgies au lendemain de l'assassinat de Patrice Lumumba, et dont des éléments formaient la très large majorité des effectifs des « bandes armées ».

C. L'Organisation de l'Unité Africaine et la communauté internationale en général neutralisées par le principe de « non-ingérence dans les affaires internes des États membres »

29. Sur base du principe alors en vigueur de «non-ingérence dans les affaires intérieures» des États membres, l'**Organisation de l'Unité Africaine (OUA)** s'est murée dans un silence complice. Ce silence a servi ensuite de référence et de base à plusieurs capitales occidentales. On attendait des États-Unis d'Amérique, de la France et des autres membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies, sans oublier le Vatican, l'Allemagne et la Belgique, des réactions vigoureuses contre le Pouvoir de Bujumbura. Mais elles n'ont pas eu lieu. Pourtant, les actions génocidaires du Pouvoir de Michel Micombero étaient régulièrement rapportées par leurs ambassades à Bujumbura. Ces pays ont préféré s'aligner sur le principe de «non-ingérence dans les affaires internes des États» qui constituait alors la colonne dorsale de la diplomatie de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). D'autre part, pour les pays occidentaux, condamner le Pouvoir de Bujumbura aurait équivalu à ouvrir grandes les portes à la République Populaire de Chine dans sa stratégie de pénétration en Afrique. Seule la Belgique a fait exception et a officiellement dénoncé le Génocide qui frappait les Bahutu au Burundi.

IV. UN SYSTÈME ET UN ÉTAT GÉNOCIDAIRES QUI ONT SURVÉCU À LEUR CRIME PENDANT PLUSIEURS DÉCENNIES

30. Le **Génocide des Bahutu du Burundi** et les crimes contre l'humanité dont des Baganwa, des Batutsi et des Batwa ont été victimes ont constitué une très grave épreuve pour le Burundi. Outre les personnes massacrées, des centaines de milliers de Burundi, issus de la «communauté ethnique» des Bahutu se sont réfugiés au Rwanda, en Tanzanie et au Zaïre. Au lendemain du génocide, certains parmi eux ont créé et animé des organisations politico-militaires avec pour objectif de combattre et renverser le Régime génocidaire du Président Michel Micombero. Toutes les initiatives ont échoué. **Ainsi, le système et le régime génocidaires de Bujumbura ont survécu à leur crime et se sont même renforcés entre 1973 et 1993. Les responsables de ce grave crime ont continué à garder leur influence dans divers secteurs de la vie nationale, même au 21^{ème} siècle.** C'est dans ces réalités qu'il faut chercher les raisons du coup d'État du 21 octobre 1993 marqué par l'assassinat du premier Chef d'État démocratiquement élu du Burundi, en même temps issu de la «communauté ethnique» des Bahutu et ancien réfugié, suite, justement, au génocide des Bahutu de 1972-1973, le Président Melchior Ndadaye.

CONCLUSION :

SIX EXIGENCES POUR UNE RÉCONCILIATION NATIONALE SINCÈRE ET PROFONDE

31. Que doivent faire aujourd'hui les Burundi, à travers les institutions étatiques, les partis politiques, les confessions religieuses, les organisations de la société civile et les médias pour une gestion de ces graves événements en vue d'une sincère et profonde réconciliation nationale ? La démarche doit être basée sur une réalité incontestable : **aucune « communauté ethnique » ne s'est organisée en tant que telle pour nuire à l'autre. Les fautes reviennent à l'État et aux groupes et individus, du reste très restreints, qui s'en sont emparé, malheureusement pour des causes destructrices. En 1972, le peuple burundais était face à un monstre¹⁸ qui a causé des pleurs et des souffrances dans toutes les « communautés ethniques » du pays. Toutefois, cela n'a de valeur que si l'on reconnaît sans tergiversations, « sans balance à somme nulle », que c'est la « communauté ethnique » des Bahutu qui a été victime d'un génocide pensé, planifié et commis contre lui par l'État du Burundi alors dirigé par le colonel Micombero et l'équipe avec laquelle il gérait le pays, aux différents niveaux du Pouvoir d'État .**

32. Cette voie contribuera à l'ouverture du pays à de meilleures perspectives à la faveur de toutes ses composantes, autant au niveau intérieur que dans les rapports entre le Burundi et les pays voisins, entre le Burundi et l'Afrique et entre le Burundi et la communauté internationale. Pour atteindre cet objectif, il y a des exigences.

A. Première exigence :

Le devoir du peuple burundais de reconnaître que toutes ses composantes ont été victimes des comportements dictatoriaux, totalitaires et criminels du Pouvoir du colonel Michel Micombero

33. Le Peuple burundais, dans son ensemble, doit reconnaître que des membres des trois « communautés ethniques » du pays ont été victimes des comportements dictatoriaux, totalitaires et criminels des détenteurs et gestionnaires de l'État génocidaire dirigé par le colonel Michel Micombero. Mais, -et cela doit être noté, souligné et soutenu- selon des intensités et des proportions extrêmement différentes. Les Burundi issus de la « communauté ethnique » des Bahutu ont payé le plus fort tribut à travers le génocide dont ils ont été victimes en 1972-1973 et dont des répercussions ont été vécues pendant les décennies qui ont suivi.

¹⁸ Quand, en 2021, j'animais des conférences sur les « événements de 1972 », le vice-président de la République, Prosper Bazombanza, a qualifié les dirigeants d'alors d'« extraterrestres » !

B. Deuxième exigence :

Reconnaître que le Pouvoir issu du coup d'État du 28 novembre 1966 est responsable du Génocide des Bahutu du Burundi en 1972-1973.

34. Cela est particulièrement exigé du côté de leaders politiques ou de la société civile qui persistent à faire prévaloir qu'en 1972 ce sont plutôt les Barundi de la «communauté ethnique» des Batutsi qui ont été victimes d'un génocide et que les Bahutu tués n'auraient été que des victimes d'une «répression disproportionnée». D'autres cherchent à faire passer qu'en 1972-1973, il n'aurait été question que d'un «élitocide» ! Comme si c'étaient toutes les élites du Burundi qui étaient visées ! Quiconque œuvre réellement pour la réconciliation nationale doit rayer de son logiciel les termes «répression disproportionnée» et «élitocide» quand il parle des «événements de 1972-1973».

C. Troisième exigence :

Reconnaître l'existence des bandes armées et les crimes qu'elles ont commis sur des Batutsi et des Bahutu qui s'opposaient à leur stratégie

35. Cette exigence est orientée du côté des Barundi issus de la «communauté ethnique» des Bahutu. Ils doivent reconnaître sans tergiverser que dans le sud-ouest du pays, dans ce qui était alors la province de Bururi et dans certaines communes de ce qui était jusque récemment la province Bujumbura et au centre de Cankuzo, des Batutsi ont été victimes des «bandes armées». Ne pas le reconnaître équivaldrait à une minimisation des crimes commis par ces «bandes armées» contre des Batutsi, en même temps qu'elles n'épargnaient pas les Bahutu qui refusaient de s'aligner à leur stratégie.

D. Quatrième exigence :

Le devoir d'engagement des confessions religieuses pour une vérité intrinsèque en vue de favoriser la réconciliation nationale

36. Cette exigence concerne les confessions religieuses, notamment l'Église Catholique. Pendant le Génocide des Bahutu du Burundi de 1972-1973, elles n'ont pas été épargnées. Elles ont enregistré des victimes en leur sein. Malheureusement, des leaders religieux se sont des fois placés dans des positions ambivalentes qui déroutaient les fidèles dont ils avaient la charge. Aujourd'hui, les confessions religieuses doivent s'organiser et agir comme des cadres et vecteurs d'une profonde réconciliation nationale.

E. Cinquième exigence :

Une approche objective des responsabilités extérieures dans le Génocide des Bahutu du Burundi de 1972-1973, les événements qui l'ont précédé et les conséquences qu'il a provoquées au Burundi et dans la Région des Grands Lacs.

37. Le Burundi, l'Allemagne et la Belgique doivent solder, dans l'honneur, la dignité, la responsabilité et la solidarité les pages sombres de l'histoire qu'ils ont partagée au cours du Protectorat allemand, du Mandat et de la Tutelle belges, périodes au cours desquelles il y a eu exacerbation des contradictions politico-ethniques au Burundi. Une autre question que le Burundi et la Belgique doivent aborder ensemble est le dossier relatif à l'assassinat du Prince Louis Rwagasore.
38. L'Allemagne, la France, les États-Unis d'Amérique, le Vatican, la Chine et l'ancienne URSS ont joué les absents au moment où le Pouvoir du colonel Michel Micombero soumettait le peuple burundais au calvaire génocidaire de 1972. Aujourd'hui, ces pays devraient faciliter l'accès à leurs archives pour aider les Burundi à bien comprendre certains aspects du passé du Burundi au cours de la période pendant laquelle s'est tissé le processus qui a conduit au **Génocide des Bahutu du Burundi de 1972-1973** mais aussi sur et pendant le génocide lui-même. Ces pays sont également appelés à être des soutiens du Burundi pour une reconnaissance internationale du Génocide des Bahutu du Burundi de 1972-1973 et des autres crimes contre l'Humanité commis par le Pouvoir en place de 1966 à 1976.
39. Après les anciennes puissances coloniales, il y a les pays voisins du Burundi, particulièrement le Rwanda. Au cours des années 1960, des Banyarwanda issus de la «communauté ethnique» des Batutsi réfugiés au Burundi ont été intégrés dans les stratégies politiques burundaises. Depuis, quand un des deux pays -le Burundi et le Rwanda-est confronté à un drame comme le Génocide des Bahutu du Burundi de 1972-1973 et le Génocide des Tutsi au Rwanda de 1994, l'autre peuple en ressent les conséquences. C'est ainsi que des soupçons ne manquent pas sur l'implication de citoyens d'un pays dans les drames que l'autre a vécus. Les peuples burundais et rwandais et leurs États peuvent conjuguer leurs efforts pour affronter ensemble ce passé douloureux. D'autre part, le Burundi et le Rwanda doivent se mettre activement aux côtés des pays voisins pour construire une région de paix, stable et prospère.

F. Sixième exigence

Le devoir des gestionnaires actuels de l'État burundais d'initier des programmes qui réconfortent tous les esprits blessés par le Génocide des Bahutu de 1972-1973 et les crimes contre l'humanité commis contre des Barundi issus des autres composantes ethniques

40. La concrétisation de toutes ces exigences est conditionnée par une autre, très **fondamentale**. Elle concerne les filles, fils, petites filles et petit-fils des victimes du **Génocide des Bahutu du Burundi de 1972-1973** qui gèrent aujourd'hui le Burundi. Les leaders burundais de la génération de la fin du 20^{ème} siècle doivent être des acteurs et des vecteurs plus engagés que les autres pour la réconciliation nationale. Cette réconciliation exige une vérité sans fards sur tous les aspects des «événements de 1972-1973». Elle exige des leaders politiques d'aujourd'hui de prendre les devants et initier des programmes qui redressent et réconfortent tous les esprits blessés, qu'on trouve dans toutes les «communautés ethniques» qui composent le Burundi. En reconstruisant ce qui a été détruit, les Barundi doivent aujourd'hui s'assurer du succès en s'astreignant, d'une manière vraiment volontariste, mais surtout avec conviction, à le faire ensemble, dans la confiance et la solidarité.

*